

Le Mémo de la Table

11 décembre 2015

Réponse décevante suite aux actions « 2-3 novembre On ferme! Dehors contre l'austérité ». La ministre Charlebois se borne à dire « patientez »

Le comité de coordination de la campagne « Je tiens à ma communauté > je soutiens le communautaire » est très déçu de la rencontre tenue le 3 décembre avec la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, madame Lucie Charlebois. Cette dernière n'a alors pris aucun engagement en faveur du rehaussement du financement des groupes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux, demandant aux groupes de « patienter ».

Rappelons que cette rencontre visait à obtenir la réaction de la ministre à la suite des actions « 2-3 novembre – On ferme! Dehors contre l'austérité ». Cette action historique ne semble pas avoir poussé la ministre à agir, puisqu'elle a refusé de donner aux groupes, ne serait-ce qu'une lueur d'espoir, face au budget de 2016-2017.

La ministre suggère même que les groupes devraient se compter chanceux de recevoir l'indexation annuelle! Or, en plus d'être inscrite dans plusieurs documents ministériels, l'indexation n'est ni une faveur accordée, ni une augmentation du financement. Avec les 0,9% et 1% versés en 2014 et 2015, cela ne correspond pas à l'augmentation des coûts de fonctionnement

qu'un groupe communautaire doit assumer : hausses des coûts d'électricité, de loyer, masse salariale et charges sociales comme employeur, etc.

La délégation a informé la ministre de situations intenable, vécues l'été dernier, qui amène des groupes, faute de budgets suffisants pour boucler l'année, à fermer durant plusieurs semaines, à mettre à pied du personnel et à annuler des activités. Un document a d'ailleurs été déposé.

La ministre demande aux groupes d'être patients, insistant sur l'atteinte de l'équilibre budgétaire avant toute chose. Est-ce à dire que l'équilibre sera atteint coûte que coûte? C'est à se demander si le gouvernement attend que des groupes ferment définitivement pour agir !

Pour lire le communiqué complet de la campagne :
<http://bit.ly/1OWoQLK>

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles est formée de 41 regroupements nationaux actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci représentent différents secteurs et différentes problématiques liées à la santé. À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs. L'équipe de la Table est composée de Mercédeez Roberge, coordonnatrice et Kim De Baene, responsable des communications et des liaisons avec les membres.

Contenu de ce MEMO

- Réponse décevante suite aux actions « 2-3 novembre – On ferme! Dehors contre l'austérité». La ministre Charlebois se borne à dire « patientez »
- Le ministre commence à reconnaître la valeur des arguments des OSBL
- Colloque : « Le projet de transparence de l'État : prétexte pour plus de contrôle et moins de démocratie »
- La Coalition main rouge vient de sortir une toute nouvelle fiche d'information en faveur d'un meilleur partage de la richesse: Imposer tous les revenus de façon équitable.
- Aide sociale: La nouvelle coalition Objectif Dignité répond au ministre Hamad
- L'R est solidaire avec les femmes autochtones
- Première édition du Déjeuner des hommes pour l'élimination des violences envers les femmes
- Les attitudes aidantes
- La carotte ou le bâton ? Non, l'accompagnement et la confiance
- Lettre à un ti-cul avec des besoins particuliers à l'école
- Lancement d'une campagne de mobilisation citoyenne / Pour l'adoption d'un régime d'assurance médicaments 100% public
- La nouvelle campagne de la COCQ-SIDA lance un appel à penser positif !
- Une clé pour votre liberté et votre sécurité / Une campagne pour les femmes victimes de violence conjugale
- Recommandations conjointes sur le projet de loi 76 Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal – 2015
- Mythes et réalités sur le droit de manifester
- 25 ans, tout un plat de résistance!

Le ministre commence à reconnaître la valeur des arguments des OSBL

Une lettre signée par le ministre Jean-Marc Fournier, et adressée au Commissaire au lobbying du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale. Elle informait du report de la consultation sur le projet de loi 56, sur le lobbying, et demandait au Commissaire de réaliser une étude sur les conséquences de l'assujettissement des organismes sans but lucratif (OSBL) à une telle loi. Les raisons invoquées sont révélatrices de la force des arguments des OSBL contre leur assujettissement à cette Loi.

Dans sa lettre, le ministre demande que le Commissaire puisse « échanger avec les représentants des divers OBNL pour bien saisir les difficultés qu'ils identifient et être en mesure de formuler des pistes de solutions qui pourront être présentées dans une étude exhaustive. » La communication demande aussi que ce soit le Commissaire qui réalise l'étude. Les nombreuses critiques et l'annonce que les OSBL allaient rejeter le projet de loi 56, tant pour ses dispositions que pour son atteinte à la participation citoyenne et à la vie démocratique ne semblent donc pas avoir été prises à la légère. Communiqué complet : <http://bit.ly/1J0mdSW>

Concernant ce dossier, le colloque : « Le projet de transparence de l'État : prétexte pour plus de contrôle et moins de démocratie » s'est tenu le 27 novembre dernier. Pour voir ou revoir les présentations des panelistes cliquez sur le lien ci-dessous: <https://paloma.sav.uqam.ca/p9rzlx3a2n6/>

Pour consulter les textes des présentations des panelistes <http://liguedesdroits.ca/?p=3213>



Nouvelle fiche d'information en faveur d'un meilleur partage de la richesse: Imposer tous les revenus de façon équitable

Il est injuste et inéquitable que toutes les sources de revenus ne soient pas imposées de la même façon. C'est pourtant le cas actuellement puisque les revenus provenant d'un travail ne sont pas imposés de la même façon que ceux provenant de dividendes (montants versés à des actionnaires d'entreprises) ou de gains en capital (profits).

REVENUS DE TRAVAIL — 100% IMPÔSÉS
REVENUS DE GAINS EN CAPITAL — 50% IMPÔSÉS
REVENUS DE DIVIDENDES — TAUX D'IMPÔT PREFERENTIEL
INÉQUITABLE!

**UNE DES SOLUTIONS:
IMPOSER TOUS LES REVENUS
DE FAÇON ÉQUITABLE**
(TRAVAIL, DIVIDENDES, GAINS EN CAPITAL, REVENUS DES ENTREPRISES)

**21
MILLIARDS \$
DE REVENUS DE PLUS**

Les entreprises profitent aussi de ce système de deux poids, deux mesures. L'inclusion partielle des gains en capital, le report de paiement des impôts ou les comptes fiscaux sont autant de mesures fiscales consenties aux entreprises qui privent le gouvernement de centaines de millions \$. Encore une fois, toutes les sources de revenus ne sont pas traitées de la même façon. En créant certaines mesures fiscales concernant le revenu des entreprises, on pourrait récupérer 1,167 milliard \$!

L'ÉQUITÉ EST LA BASE DE TOUTE POLITIQUE FISCALE.

**POUR LA MOYENNE DES CONTRIBUABLES
LE REVENU DE TRAVAIL — 82 % DU REVENU
POUR LES CONTRIBUABLES GAGNANT 250 000 \$ ET PLUS,
LE REVENU DE TRAVAIL — 25 % DU REVENU**

**BIEN, CE SONT CLAIREMENT LES PLUS FORTUNÉS QUI PROFITENT DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR
GAINS EN CAPITAL OU POUR DIVIDENDES.**

Source: PNL 2014
Ce document est distribué sous le plus grand nombre possible à la suite de la vente d'une dernière édition limitée de ce document d'abord à 1000.

La Coalition Main rouge vient de produire une toute nouvelle fiche ! Il est injuste et inéquitable que toutes les sources de revenus ne soient pas imposées de la même façon. C'est pourtant le cas actuellement puisque les revenus provenant d'un travail ne sont pas imposés de la même façon que ceux provenant de dividendes ou de gains en capital, dont ne profitent que les plus fortunés.

Lorsqu'un individu fait un gain en capital lors de la vente d'une action, d'une obligation, d'un terrain et/ou d'un immeuble à revenu, 50% de ce revenu n'est pas soumis à l'impôt. Pourtant, 100% des revenus provenant d'un emploi sont imposables. Pourquoi ce double standard ?

Les entreprises profitent aussi de ce système de deux poids, deux mesures. L'inclusion partielle des gains en capital, le report du paiement des impôts ou les congés fiscaux sont autant de mesures fiscales consenties aux entreprises qui privent le gouvernement de centaines de millions \$.

Il est pressant de mettre en place des mesures fiscales plus justes et de réinvestir dans nos services publics et dans nos programmes sociaux. À lire et à diffuser : <http://bit.ly/1TzBUXj>

Aide sociale: La nouvelle coalition Objectif Dignité répond au ministre Hamad

En réponse au dépôt du projet de loi n° 70, le 10 novembre dernier par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, vingt-deux organisations ont lancé ce matin la toute nouvelle coalition « Objectif Dignité ». Alors que le ministre vise à réintégrer au marché de l'emploi les premiers demandeurs d'aide sociale, au moyen de mesures obligatoires et de pénalités financières, Objectif Dignité propose plutôt la mise en place de mesures permettant une réelle sortie de la pauvreté pour les personnes assistées sociales, tout en assurant leur dignité. Voir : <http://bit.ly/1Z3Jqwl>



L'R est solidaire avec les femmes autochtones

Dans le cadre de la journée de commémoration du 6 décembre, L'R des centres de femmes du Québec, un regroupement membre de la Table, tient à témoigner de sa solidarité à l'endroit des femmes autochtones au Québec, parce que la violence conjugale est deux fois plus élevée chez les autochtones que chez les non-autochtones, selon Femmes autochtones au Québec.

L'R salue le fait que le gouvernement fédéral s'engage à réaliser une Commission nationale d'enquête rapidement. L'R salue aussi le fait qu'il mette immédiatement en place des mesures concrètes afin d'agir avant que la Commission ne produise ses

recommandations : l'urgence de la situation le commande. Par ailleurs, il est important de passer à l'action certes, mais pas sans reconnaître la part de responsabilité des gouvernements [canadien et québécois] dans la disparition et l'assassinat des femmes autochtones, comme le soulignait la présidente de Femmes autochtones, Viviane Michel, par voie de communiqué l'an dernier.

Les femmes sont encore victimes de violence parce qu'elles sont des femmes, et les femmes autochtones le sont encore plus, parce qu'elles sont autochtones. Voir : <http://bit.ly/1OWzSRj>

Première édition du Déjeuner des hommes pour l'élimination des violences envers les femmes



La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF), un regroupement membre de la Table, a innové ce matin en organisant un Déjeuner des hommes pour l'élimination des violences envers les femmes, une première au Québec.

Un rendez-vous annuel...

Rassemblant des acteurs que l'on entend généralement peu sur le sujet et décloisonnant cette problématique malheureusement internationale et touchant tous les milieux de la société, le Déjeuner des hommes a pour objectif d'initier un mouvement indispensable dans le dialogue sur les violences envers les femmes.

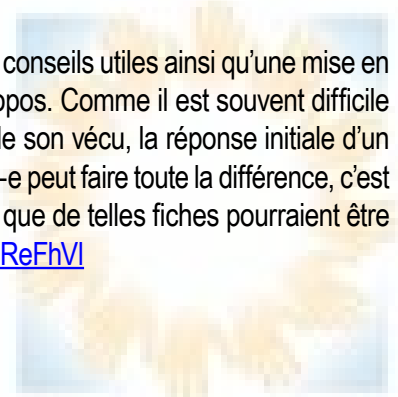
...concernant une réalité alarmante

En effet, malgré des avancées significatives, beaucoup de travail reste à faire pour que l'égalité de droit stipulée dans les textes devienne l'égalité de fait tant attendue par les femmes. Pour apporter des solutions durables à cette grave réalité, l'implication des hommes dans la lutte contre les violences envers les femmes et les enfants est plus que nécessaire, sans quoi le combat est perdu d'avance. Voir : <http://bit.ly/1K8RPH>

Les attitudes aidantes

Dans le cadre de ces 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes, le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), un regroupement membre de la Table, propose, à raison d'une fois par jour, 12 attitudes aidantes à mettre de l'avant lorsqu'une femme dévoile une situation de violence. Et si le gouvernement décidait d'appliquer certaines de ces attitudes afin d'aider concrètement les victimes d'agression sexuelle?

Chaque fiche apportera des conseils utiles ainsi qu'une mise en situation afin d'illustrer le propos. Comme il est souvent difficile pour une victime de parler de son vécu, la réponse initiale d'un proche ou d'un-e intervenant-e peut faire toute la différence, c'est pourquoi nous avons pensé que de telles fiches pourraient être pratiques. Voir : <http://bit.ly/1ReFhVI>



La carotte ou le bâton ? Non, l'accompagnement et la confiance

Le Regroupement des auberges du cœur du Québec, un regroupement membre de la Table, a transmis une lettre au Premier ministre dont voici un extrait :

«Très bientôt, vous dévoilerez la nouvelle politique québécoise de la jeunesse. Déjà, votre gouvernement a annoncé des mesures pour les premiers demandeurs à l'aide sociale qui sont à 60 % des jeunes.

Depuis plus de trente ans, nous voyons des programmes pour l'emploi défilé qui, à chaque fois, passent à côté de la situation de ces jeunes qui ont des trajectoires de vie difficiles ou

même souffrantes. À certains moments, on y a retrouvé plus de «carotte » et à d'autres, plus de « bâton ». Vous avez choisi le bâton. Pour ces jeunes, le résultat demeurera inchangé sauf un surplus de souffrance. Il est étrange ce Québec qui s'afflige devant les enfants maltraités, abusés ou laissés à eux-mêmes et qui, lorsqu'il les retrouve 10 ou 15 ans plus tard tout « maganés » par une vie qui a poussé tout croche, les rejette parce qu'ils n'ont pas été capables de prendre leur place dans la normalité. Le « bâton » que vous avez ajouté à vos dernières mesures pour l'emploi ne fera que s'ajouter à ce rejet qu'ils vivent au quotidien.»

Pour lire la suite de la lettre : <http://bit.ly/1NU09AG>

Lettre à un ti-cul avec des besoins particuliers à l'école

Salut à toi, tu es un grand garçon de 8 ans avec des besoins particuliers. Tu fais donc partie de ceux que dans le milieu de l'éducation on appelle les ÉHDAA, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Tu fréquentes l'école de ton quartier où des accommodements ont été mis en place dès ta première rentrée scolaire. Tu reçois le soutien du même professionnel depuis plusieurs années et tu as développé avec lui une relation de confiance qui favorise grandement ta réussite scolaire.

Seulement voilà, tu ne vis pas au Québec en 2015.

Parce qu'au Québec en 2015, c'est un peu plus compliqué pour les ÉHDAA comme toi. En effet, actuellement, les délais pour obtenir un diagnostic sont très longs. Les cotes ne correspondent pas forcément à l'évaluation faite par les professionnels de la santé et elles ne couvrent pas toujours l'ensemble des besoins des ÉHDAA. Par exemple, un élève malvoyant bénéficie de la même allocation qu'un autre totalement aveugle, bien que les besoins en aides techniques et en soutien ne soient pas les mêmes. Dans un contexte d'austérité, on craint également une diminution de l'enveloppe budgétaire globale attribuée aux ÉHDAA. De plus, on note un manque grandissant de professionnels pour soutenir les élèves tels que les éducateurs spécialisés, les orthophonistes, etc. Bref, des difficultés se présentent à chacune des étapes.

Tu ne vis pas au Québec en 2015, et si tu vivais au Québec en 2015, tu irais plus certainement dans une école loin de chez toi, parce qu'envoyer les élèves dans des établissements accessibles permet d'économiser sur les travaux d'adaptation de nos vieilles écoles pleines d'escaliers. Ou bien, indépendamment de tes capacités, tu aurais plus de chances d'être en classe spécialisée car les professeurs des classes régulières ne reçoivent pas le soutien nécessaire à accueillir des élèves comme toi. Et même si tu étais en classe régulière dans l'école de ton quartier, tu aurais probablement été suivi par une dizaine d'intervenants différents, parce que l'assignation des professionnels se fait en fonction de l'ancienneté ou des conventions collectives, sans égard aux relations uniques développées à force de travailler ensemble.

Devant tous ces constats, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) a voulu soutenir le ministre de l'Éducation Monsieur François Blais dans le développement de son plein potentiel. Pour cela, elle a produit le plan d'intervention du ministre.

Pour lire la lettre complète de la COPHAN (un regroupement membre de la Table) : <http://bit.ly/1NR6zkb>

Lancement d'une campagne de mobilisation citoyenne Pour l'adoption d'un régime d'assurance médicaments 100% public



La Coalition solidarité santé lance une campagne d'appui citoyen à un régime entièrement public d'assurance médicaments au Québec. « LE REMÈDE AUX COUPURES, ÇA EXISTE » se veut aussi une réponse au gouvernement Couillard qui ne cesse de répéter depuis son élection que nous vivons au-dessus de nos moyens et qu'il faut revoir nos façons de faire.

Il est assez incroyable que les ministres Coiteux et Leitaó fassent la leçon de la rigueur budgétaire sur toutes les tribunes alors qu'ils ne se sont jamais arrêtés à une des plus grosses

dépenses du gouvernement : les médicaments prescrits! Même le Commissaire à la santé et au bien-être, dans son rapport de mars dernier, écrivait que ce régime mixte privé-public était trop onéreux et méritait largement d'être révisé!

La Coalition solidarité santé rappelle que la population québécoise est celle qui paie le plus cher au monde pour ses médicaments, tout juste derrière la Suisse, que nos médicaments nous coûtent 30 % de PLUS que dans la moyenne des autres pays développés, et que le régime mixte privé-public actuel ne permet pas au gouvernement de mieux contrôler les coûts.

La campagne « LE REMÈDE AUX COUPURES, ÇA EXISTE », avec son site web, vise à informer sur la nécessité et la faisabilité d'un tel régime entièrement public, et à recueillir l'appui des citoyennes et citoyens du Québec par un simple envoi automatisé d'une lettre à son député.

Le micro site de la campagne :
<http://remedeauxcoupures.cssante.com/>

La nouvelle campagne de la COCQ-SIDA lance un appel à penser positif !



À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le Sida 2015, la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA), un regroupement membre de la Table, a dévoilé sa nouvelle campagne annuelle de sensibilisation sous le thème « j'pense positif ».

Depuis plusieurs années, nous faisons face à une dichotomie importante dans la lutte contre le VIH et le sida. Si les avancées scientifiques et thérapeutiques se sont développées à vitesse grand V, permettant du même coup de réduire grandement le caractère infectieux du VIH ainsi que les risques de transmis-

sion du virus, la stigmatisation et les discriminations à l'égard des personnes vivant avec le VIH perdurent. Les personnes séropositives continuent d'être discriminées et subissent encore et toujours les affres de la stigmatisation.

Mettre l'accent sur le positif

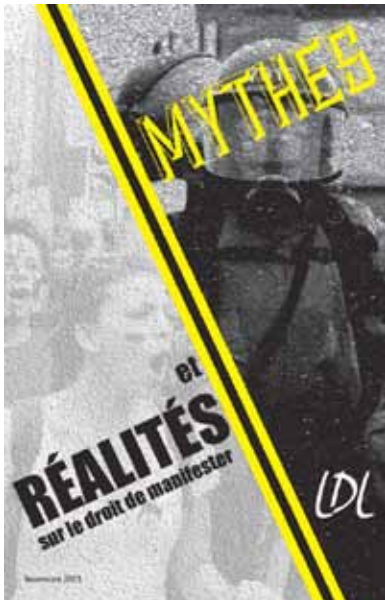
C'est dans ce contexte que la campagne de sensibilisation de cette année souhaite mettre l'accent sur le « positif », en présentant des situations de vie quotidienne où l'on côtoie des personnes séropositives. Les situations présentées s'articulent autour de 7 grands thèmes : milieu de travail, voisinage, milieu de soins alternatifs, amitié, romance, sport et maternité. Chacune des situations est accompagnée de points de vue informés visant à rétablir les faits sur les mythes et les nouvelles réalités concernant la transmission du VIH.

Pour en savoir plus sur les mythes et réalités soulevés par la campagne, visitez l'espace : www.pensepositif.org

Une clé pour votre liberté et votre sécurité Une campagne pour les femmes victimes de violence conjugale

Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, un regroupement membre de la Table, et ses membres lancent une campagne d'information à l'intention des femmes victimes de violence conjugale. Dans les prochains jours, aux quatre coins du Québec, les intervenantes distribueront un feuillet en forme de clé. Une clé qui donne accès à toute l'information sur le soutien et les services offerts aux femmes violentées dans leur région spécifique.
<http://maisons-femmes.qc.ca/?p=2218>

Mythes et réalités sur le droit de manifester



La Ligue des droits et libertés vient de lancer un nouvel outil de sensibilisation: le Mythes et réalités sur le droit de manifester.

Cet outil se veut une contribution à l'effort collectif pour contrecarrer le discours qui discrédite le droit de manifester. Il vise à mieux faire connaître ce droit humain et son importance dans une société démocratique. Il

propose aussi des éléments de réponse à plusieurs questions que la population se pose sur les manifestations, l'itinéraire, le port du masque et les interventions policières. Avec ce document, la LDL espère contribuer au débat public et offrir à la population des arguments pour défendre le droit de manifester.

Nous avons vécu au cours des derniers mois d'importantes victoires pour le droit de manifester. Nous devons continuer ensemble à agir pour réhabiliter ce droit, lui redonner sa légitimité et exiger qu'il soit respecté. Manifester, c'est notre droit: défendons-le! Voir : <http://bit.ly/21VG8y4>

Recommandations sur le projet de loi 76 Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal – 2015

Dans le cadre du projet de loi 76 Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, la COPHAN (un regroupement membre de la Table), le RUTA de Montréal et Ex Aequo ont élaboré quelques recommandations, dans des délais très serrés, qui visent les deux nouvelles instances proposées, soit l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain. Ces recommandations visent surtout l'amélioration des services interrives de transport adapté, l'amélioration de la transparence et la diffusion de l'information, ainsi que de la représentation des personnes ayant des limitations aux deux instances. Nous avons aussi souligné la nécessité de modifier l'article 67 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en conséquences des modifications proposées.

Voir : <http://bit.ly/1SSDfrx>

25 ans, tout un plat de résistance!



C'est tout un plat de résistance que les 1 382 groupes de citoyennes et citoyens du Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ), un regroupement membre de la Table, s'affairent à concocter. Le RCCQ célèbre en effet ses 25 ans cette année et a dévoilé la programmation des activités qui se dérouleront à cette enseigne jusqu'à l'automne 2016. Le thème « 25 ans, tout un plat de résistance » réfère à toute la route parcourue depuis 1990. Il réfère aussi à la résistance à la pauvreté, à la perte du savoir-faire culinaire et à l'isolement d'un nombre grandissant de citoyens, qu'impulse le regroupement. Enfin, il évoque le travail que les artisans du mouvement accompliront pour dessiner les contours du développement sur lequel ils pourront tableer.

<http://www.rccq.org/fr/programmation-du-25e/>